

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Réservation d'hébergement ou d'emplacement « tourisme » par des particuliers

Coordonnées du Prestataire :
Camping municipal Pissevaches
Établissement secondaire
N° NIC : 00070
N° SIRET : 21110145600070
Code NAF ou APE : 5530Z (terrain de camping ou parc pour caravanes ou véhicules de loisirs)
Camping Pissevaches
Bd des Embruns
Saint-Pierre la Mer
11560 Fleury d'Aude
Tél. 04 68 49 80 79
Mail : camping.pissevaches@orange.fr
Site : <https://camping-pissevaches.com/>

DÉFINITIONS :

COMMANDE ou RÉSERVATION ou LOCATION : Achat des Services.

SERVICES : location saisonnière d'hébergement ou d'emplacement nu « tourisme ».

HÉBERGEMENT : Tente, caravane, résidence mobile de loisirs et habitation légère de loisirs, camping-car.
Pour les tentes, le sol ayant une consistance dure, un matériel adapté est fortement conseillé.

ARTICLE PREMIER - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve, à toute location d'hébergement ou d'emplacement nu sur le terrain de camping Rive d'Aude , exploité par la mairie de Fleury d'Aude, aux clients non professionnels , sur son site Internet <https://camping-pissevaches.com/> ou par téléphone, courrier postal ou électronique (courriels), ou dans un lieu où le prestataire commercialise les services. Elles ne s'appliquent pas aux locations d'emplacement destinées à l'accueil de résidences mobiles de loisir (mobil-homes) qui font l'objet d'un contrat « loisirs ».

Les caractéristiques principales des Services sont présentées sur le site internet <https://camping-pissevaches.com/> ou sur support écrit -papier ou électronique- en cas de réservation par un moyen autre qu'une commande à distance.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions du prestataire, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des services. Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contractuel. La version applicable au client est celle en vigueur sur le site internet ou communiquée par le prestataire à la date de passation de la commande par le client.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Prestataire constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition si le traitement n'est pas indispensable à l'exécution de la commande et du séjour ainsi que de leurs suites, à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à :

Service Protection des Données

Centre de Gestion de l'Aude – 85 avenue Claude Bernard – CS 60050 – 11890 Carcassonne

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées soit en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de Commande en ligne, ainsi que des conditions générales d'utilisation du site internet <https://camping-pissevaches.com/>, soit, en cas de réservation hors Internet, par tout autre moyen approprié.

ARTICLE 2 – RÉSERVATIONS

Les dates d'ouverture des réservations en ligne peuvent être consultées sur le site <https://camping-pissevaches.com/> .

Le Client sélectionne sur le site ou renseigne sur tout document adressé par le Prestataire les services

qu'il désire commander :

Pour les réservations en ligne, dans la fenêtre « réservation internet », valider la réservation avec le choix de l'emplacement en cliquant sur la loupe et sur valider.

Le paiement se fera uniquement par carte bancaire. Une confirmation sera adressée par mail au client. Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la Commande et de signaler immédiatement au Prestataire toute erreur. La Commande ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la Commande par le Prestataire, par courrier électronique ou postal, ou par signature du contrat en cas de réservation directement dans les locaux où le Prestataire commercialise les Services. Cette confirmation est à présenter à l'accueil le jour de l'arrivée.

Toute Commande passée sur le site internet <https://camping-pissevaches.com/> constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et le Prestataire.

Toute Commande est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée. Nous ne prenons les réservations ni par téléphone, ni par mail, ni par courrier.

ARTICLE 3 - TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur le site internet <https://camping-pissevaches.com/>, ou sur tout support d'information du Prestataire, lors de la passation de la commande par le Client. Les prix sont exprimés en Euros et TTC.

Les tarifs tiennent compte d'éventuelles réductions qui seraient consenties par le Prestataire sur le site internet <https://camping-pissevaches.com/> support d'information ou de communication.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le site internet <https://camping-pissevaches.com/>, dans le courriel ou dans la proposition écrite adressée au Client. Au-delà de cette période de validité, l'offre est caduque et le Prestataire n'est plus tenu par les prix.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le site internet <https://camping-pissevaches.com/> ou dans les informations (courrier, mail, ...) communiquées préalablement au Client, et calculés préalablement à la passation de la Commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client au moment du paiement du solde du prix.

3.1. TAXE DE SÉJOUR

La taxe de séjour, collectée pour le compte de la communauté de communes, n'est pas incluse dans les tarifs. Son montant est déterminé par personne de plus de 18 ans et par jour. Elle est à acquitter avec le solde lors de votre arrivée et figure distinctement sur la facture.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1. ACOMPTE

Les sommes versées d'avance sont des acomptes. Elles constituent un à-valoir sur le prix total dû par le Client.

Un acompte correspondant à 30 % du prix total de la fourniture des Services commandés est exigé lors de la passation de la commande par le Client. Il sera déduit du montant total de la commande.

Il ne fera l'objet d'aucun remboursement par le Prestataire en cas d'annulation du séjour du fait du Client moins de 15 jours avant la date d'arrivée prévue (sauf cas prévus par l'article 6.4 des présentes conditions générales).

Le solde du séjour devra être réglé intégralement le jour d'arrivée avec la taxe de séjour.

Une caution de 500€ est demandée pour un séjour en hébergement locatif.

4.2 FRAIS DE DOSSIER

- Moins de 3 nuits : gratuit

- De 3 à 7 nuits : 15€

- À partir de 8 nuits : 25€

Ces frais de dossier ne sont pas remboursables et ne viennent pas en déduction du montant du séjour.

4.3. PAIEMENTS

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues au Prestataire.

4.4. NON-RESPECT DES CONDITIONS DE PAIEMENT

En outre, le Prestataire se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la fourniture des Services commandés par le Client et/ou de suspendre l'exécution de ses obligations après mise en demeure restée sans effet.

ARTICLE 5 - FOURNITURE DES PRESTATIONS

5.1. MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES PRESTATIONS

L'emplacement pourra être occupé à partir de 12 heures le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 10 heures le jour du départ.

L'hébergement pourra être occupé à partir de 16h le jour de l'arrivée et devra être libéré pour 10h le jour du départ.

Le solde du séjour devra être intégralement réglé le jour de l'arrivée.

Les hébergements et emplacements sont prévus pour un nombre déterminé d'occupants à la location et ne sauraient en aucun cas être occupés par un nombre supérieur de personnes.

Les hébergements et emplacements seront rendus dans le même état de propreté qu'à la livraison. A défaut, le locataire devra acquitter une somme forfaitaire de 75€ pour le nettoyage. Toute dégradation de l'hébergement ou de ses accessoires donnera lieu à remises en état immédiate aux frais du locataire. L'état inventaire de fin de location doit être rigoureusement identique à celui du début de location.

ARTICLE 6 – RETARD, INTERRUPTION OU ANNULATION DE SÉJOUR PAR LE CLIENT

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée, d'un départ anticipé ou d'une modification du nombre de personnes (que ce soit pour la totalité ou une partie du séjour prévu).

6.1. MODIFICATION

En cas de modification des dates ou du nombre de personnes, le prestataire s'efforcera d'accepter autant que possible les demandes de modification de date dans la limite des disponibilités, et ce sans préjudice des éventuels frais supplémentaires ; il s'agit dans tous les cas d'une simple obligation de moyen, le Prestataire ne pouvant garantir la disponibilité d'un emplacement ou d'un hébergement, ou d'une autre date ; un supplément de prix pourra être demandé dans ces cas.

Toute demande de diminution de la durée du séjour sera considérée par le Prestataire comme une annulation partielle dont les conséquences sont régies par l'article 6.3.

6.2. INTERRUPTION

Un départ prématuré ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement de la part du Prestataire.

6.3. ANNULATION

En cas d'annulation de la Réservation par le Client après son acceptation par le Prestataire moins de 15 jours au moins avant la date prévue de Location réservée, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure* accompagnée des justificatifs et dans un délai de 6 mois, l'acompte versé à la Réservation, tel que défini à l'article 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire, à titre d'indemnité, et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Dans tous les cas d'annulation, les frais de dossier (article 3) resteront acquis au Prestataire.

** On dit qu'il y a un cas de force majeure lorsque l'événement qui se produit est imprévisible, irrésistible, extérieur et assez contraignant pour libérer le débiteur de ses obligations.*

6.4. ANNULATION EN CAS DE PANDÉMIE

6.4.1. En cas de fermeture totale ou partielle de l'établissement pendant les dates du séjour réservé (à laquelle est assimilée à une mesure d'interdiction totale ou partielle d'accueil du public, dans la mesure où le Client est concerné directement par l'application de cette mesure) décidée par les pouvoirs publics, et qui n'est pas imputable au Prestataire, les sommes versées d'avance par le Client au titre de la réservation du séjour feront l'objet d'un remboursement dans un délai de 6 mois.

Le Prestataire ne saurait toutefois être tenu à un dédommagement complémentaire au-delà de ce remboursement des sommes déjà versées au titre de la réservation du séjour.

6.4.2. Par dérogation aux dispositions de l'article 6.3 ANNULATION, toute annulation du séjour dûment justifiée par le fait que le Client serait atteint par la COVID 19 (infection) ou autre infection considérée comme relevant d'une pandémie, ou serait identifié comme cas contact, et que cette situation remettrait en cause sa participation au séjour aux dates prévues se fera sans indemnité de rupture.

Les éventuels frais de dossier tels que prévus aux conditions générales resteront acquis au Prestataire.

Dans tous les cas, le Client devra impérativement justifier de l'événement le rendant éligible à ce droit à annulation.

6.4.3. Par dérogation aux dispositions de l'article 6.3 ANNULATION, dans l'hypothèse où le Client serait contraint d'annuler intégralement le séjour en raison de mesures gouvernementales ne permettant pas aux participants de se déplacer (confinement général ou local, interdiction de déplacement, fermeture des frontières), alors même que le terrain de camping est en mesure d'exécuter son obligation et d'accueillir les Clients, le Prestataire donnera lieu au remboursement des sommes payées d'avance hormis les frais de dossier.

6.4.4 - En cas de souscription, par le Client, d'une assurance spécifique couvrant les risques énumérés à l'article 6.4.2 ou à l'article 6.4.3, les indemnités d'assurance perçues par le Client viendront en déduction du montant du remboursement.

ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DU CLIENT

7.1. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

Le Client hébergé sur un emplacement ou dans un hébergement doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile. Une attestation d'assurance pourra être demandée au Client avant le début de la prestation.

7.2. ANIMAUX

Les animaux domestiques, hormis les NAC et les chiens de catégorie 1, sont acceptés, sous la responsabilité de leurs maîtres. Le carnet de vaccination doit être à jour et présenté au bureau d'accueil le jour de l'arrivée.

Ils sont acceptés moyennant les forfaits disponibles auprès du Prestataire et payables avec le séjour. Les animaux ne sont pas acceptés dans les hébergements locatifs.

7.3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un règlement intérieur est affiché à l'entrée de l'établissement et à l'accueil. Le Client est tenu d'en prendre connaissance et de le respecter. Il est disponible sur simple demande ou téléchargeable sur le site internet <https://www.camping-pissevaches.com/wp-content/uploads/2021/09/CGV-2021.pdf>

ARTICLE 9 - DROIT DE RÉTRACTATION

Les activités liées à l'organisation et à la vente de séjours ou d'excursions à une date déterminée ou à une période spécifiée ne sont pas soumises au délai de rétractation applicable à la vente à distance et hors établissement, conformément aux dispositions de l'article L221-28 du Code de la consommation.

ARTICLE 10 - PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Le Prestataire, rédacteur des présentes, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel qui ont pour base juridique :

- Soit l'intérêt légitime poursuivi par le Prestataire lorsqu'il elle poursuit les finalités suivantes :
 - la prospection
 - la gestion de la relation avec ses clients et prospects,
 - l'organisation, l'inscription et l'invitation à des événements du Prestataire,
 - le traitement, l'exécution, la prospection, la production, la gestion, le suivi des demandes et des dossiers des clients,
 - la rédaction d'actes pour le compte de ses clients.
- Soit le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité :
 - la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption,
 - la facturation,
 - la comptabilité.

Le Prestataire ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles augmentée de 3 ans à des fins d'animation et prospection, sans préjudice des obligations de conservation ou des délais de prescription.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractè-

rière personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime du Prestataire, ainsi que d'un droit d'opposition à la prospection commerciale.

Elles disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à l'adresse suivante : campingdescabanes@orange.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Camping Rive d'Aude - Les Cabanes de Fleury - 8 avenue Eric Tabarly - 11560 Fleury d'Aude accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé.

Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu du site internet <https://camping-pissevaches.com/> est la propriété du Prestataire et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction, diffusion, utilisation totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

En outre, le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

Il en va de même des noms, logos ou plus largement toute représentation graphique ou texte appartenant au Prestataire ou utilisé et diffusé par lui.

ARTICLE 12 - DROIT À L'IMAGE.

Vous autorisez gracieusement le camping à utiliser les vidéos et photographies de vous et de tous les participants à ce séjour, qui pourraient être prises lors de ce dernier, pour les besoins publicitaires du camping (brochures, site Internet, encart...) et ce sans limitation de durée. « Le camping s'engage à ne pas porter atteinte à votre réputation et à votre vie privée.

Dans le cas contraire, merci de remplir l'encart ci-dessous :

Je soussigné(e)
..... n'autorise pas le camping, à faire reproduire, publier, éditer ou représenter mon image et celle de tous les participants à ce contrat, pour ses besoins publicitaires, sur quelques supports que ce soit (papier, internet, audio...) Vous autorisez également le camping à vous envoyer des informations commerciales propres à notre camping dans le respect de la loi informa que et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 ».

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE - LANGUE

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 14 - LITIGES

Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues entre le Prestataire et le Client seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun. Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Il peut notamment avoir recours gratuitement au Médiateur de la Consommation suivant :

SAS MÉDIATION SOLUTION

222 chemin de la Bergerie

01800 Saint-Jean de Niost

Tél. 33 (0)4 82 53 93 06

Mail : contact@sasmediationsolution-conso.fr

Site : <https://sasmediationsolution-conso.fr>

ARTICLE 15 - INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa Commande, d'une manière lisible et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L 111-1 à L111-7 du code de la consommation, outre les informations requises en application de l'arrêté du 22 octobre 2008 relatif à l'information préalable du consommateur sur les caractéristiques des hébergements locatifs en hôtellerie de plein air et en particulier :

- les caractéristiques essentielles des Services, compte tenu du support de communication utilisé et des Services concernés ;
- le prix des Services et des frais annexes ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige ;
- les informations relatives, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

Le fait pour une personne physique (ou morale), de commander sur le site Internet <https://camping-pis-sevaches.com/> emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Camping municipal Pissevaches, n° SIRET 211 101 456 00070, Bd des Embruns, 11560 Saint-Pierre la Mer classé Loisir, pour 515 emplacements.

Le camping est ouvert du 2 avril 2022 au 2 octobre 2022.

Gestionnaire: la commune de Fleury d'Aude, n° SIRET 211 101 456 00013, Mairie de Fleury d'Aude, 2 Boulevard de la République, 11560 – FLEURY D'AUDE, Régie des campings municipaux et du poney club.

Le Directeur est responsable de l'ordre et de la bonne tenue du camping. Il a le devoir de sanctionner les manquements graves au règlement et, si nécessaire, d'expulser les perturbateurs.

Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, à s'installer ou séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant qui a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile.

Infraction au règlement intérieur

Dans le cas où un résidant perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat et obtenir l'expulsion de l'auteur de ces infractions.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Documents à présenter à l'admission

• Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit au préalable présenter au gestionnaire ou à son représentant ses pièces d'identité.

Pour les mobil-homes, il fournira une fiche technique de l'hébergement qui atteste de la marque, du modèle et de l'année de fabrication (obligatoirement moins de 20 ans), schéma d'implantation sur le terrain, assurance et responsabilité civile.

• Les mineurs non accompagnés de leurs parents ne seront admis qu'avec une autorisation parentale avec les coordonnées de la personne référente sur place (personne majeure).

• Pour les chiens et les chats : carnet de vaccination à jour et identification par tatouage ou puce électronique. Les chiens de catégorie 1 sont interdits et les chiens de catégorie 2 doivent être muselés et être tenus en laisse par une personne majeure (seuls les chiens, les chats et les oiseaux sont admis sur le camp). Les animaux ne sont pas acceptés dans les hébergements locatifs.

• Toutes les résidences mobiles de loisir doivent être équipées d'un détecteur autonome de fumée et d'un extincteur à poudre en état de bon fonctionnement. Lors de l'envoi du contrat de location, doivent être jointes impérativement l'attestation de détention d'un extincteur et d'un détecteur de fumée homologués sans quoi le contrat ne pourra être accepté. En outre la fiche signalétique de l'hébergement et la fiche client résidentiel doivent être impérativement réactualisées.

Installation

• Dès votre arrivée, le port du BRACELET est obligatoire dans l'enceinte du camping pour tous les usagers du camping.

• Chaque emplacement est réservé pour une seule tente, une seule caravane, un seul camping-car ou un seul mobil-home.

• La tente, la caravane ou le mobil-home et le matériel y afférent doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant (**6 personnes maxi par emplacement pour les tentes, caravanes et camping-cars et pour les RML le nombre de personnes correspond à la capacité maximale de l'hébergement**).

• Il est obligatoire de stabiliser sa résidence mobile de loisir uniquement avec les moyens dont elle est dotée

(béquilles ou vérins). Parpaings, moellons ou autres matériaux sont prohibés. La direction se réserve le droit de procéder à l'élimination de matériaux non-conformes à tout moment.

• Il est interdit de disposer sous les béquilles ou vérins tous matériaux de construction hormis des dalles béton de 40 cm².

• **Sont interdites les jupes de protection ou de camouflage du châssis et des roues, même en matériaux très souples, le grillage de poule est toléré.**

• **Pour la bonne tenue des terrains, l'article R.480-7 du code de l'urbanisme pose une interdiction de principe d'ajout de toute nature (objets usagés, abris de bois, tôle, claustra, brise-vue, paravent ou tout autres matériaux).**

• Une dérogation à cette interdiction peut être accordée sous réserve que le locataire de l'emplacement en fasse la **demande écrite auprès du gestionnaire du camping afin d'obtenir une autorisation administrative.**

• Seul du matériel homologué pourra être toléré, dans le respect du taux d'occupation de 30%, sans remettre en cause la mobilité de l'installation de base (est proscrit tout type de liaison ou fixation, adhésive ou non). **De fait, chaque emplacement ne peut comporter que : une structure d'habitation avec terrasse adjacente non fixée au sol et éventuellement un roulauvent. Les autres types d'abris fixes sont prohibés.**

• Pour toute transformation ou changement de structure, et travaux quelconques, faire **une demande écrite à la direction qui se réserve la possibilité de valider cette demande.**

• Le locataire d'un emplacement ne doit pas garer son bateau, son jet ski et sa remorque sur la parcelle qui lui a été attribuée ni dans le camping et ceci définitivement.

• L'emplacement attribué doit obligatoirement être libéré à 10h le jour du départ, les arrivées se faisant à partir de midi. Pour les hébergements locatifs, l'arrivée se fait à partir 16h et le départ avant 10h.

Bureau d'accueil

Ouverture :

- **Hors saison** de 9h à 12h et de 14h à 17h.

- **Saison** de 9h à 20h, du 1er juillet au 31 août.

Horaires d'ouverture du portail d'entrée du camping de 6h30 à 23h. Il ne sera accordé aucune dérogation sauf décision municipale.

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les animations proposées par l'association des campeurs et de la station, les informations sur les disponibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

• Un registre est à disposition des campeurs à l'accueil, pour recevoir les réclamations. Ne seront prises en compte que les doléances datées, signées et relatives à des faits récents et précis. Un questionnaire de satisfaction est à disposition de la clientèle.

Courrier

Le courrier est tenu à disposition des campeurs de 14h00 à 17h00 à la guérite. Les colis et les recommandés ne pourront pas être réceptionnés.

Redevance

• Les redevances sont payées au bureau d'accueil le jour de l'arrivée pour la clientèle de passage.

• Les prix pratiqués sont affichés au bureau des entrées ; ils s'entendent TTC.

• La sous-location est interdite dans le terrain de camping, sous réserve des stipulations du contrat de location d'un emplacement destiné à l'accueil d'une résidence mobile de loisirs, sous peine d'expulsion immédiate.

• Pour les résidents, le paiement de la taxe de séjour se fera au mois de septembre.

Bruit et silence (se référer à la charte du campeur averti)

Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tout bruit et discussions qui pourraient gêner leurs voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Le silence doit être respectueux à partir de 22h et total entre 0h00 et 6h30.

« **Mini Moto – Mini Quad et Hoverkart** »

En conformité avec le code de la route, l'accès et la circulation sur le camping des mini-motos, mini-quads et hoverkarts sont formellement interdits. La pratique de ces engins étant seulement autorisée sur des circuits appropriés.

Visiteurs

Les visiteurs peuvent être admis dans le camping (séjour de 12h) sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, **ceux-ci doivent être enregistrés à l'accueil pour des raisons de sécurité.**

LES VÉHICULES VISITEURS DOIVENT STATIONNER HORS DE L'ENCEINTE DU CAMPING.

Rando, cyclo

Un forfait et des emplacements sont dédiés aux voyageurs à pied ou à vélo, pour deux nuits maximum.

Circulation et stationnement des véhicules

Dans l'enceinte du camping, la vitesse est limitée à 10 km/h pour tous les véhicules, y compris les 2 roues, vélos et trottinettes compris. Circulation interdite de 23h à 6h30. **Le stationnement se fait sur l'emplacement du campeur.** En aucun cas, un véhicule ne doit entraver les voies de circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants. **Seul le véhicule des résidents est autorisé à pénétrer dans le camping. Un seul véhicule par alvéole.**

Hygiène et respect des installations

- Dans l'intérêt général, chacun est tenu au maintien de l'hygiène et de la propreté du camping :
 - Les eaux usées seront déversées uniquement dans les installations prévues à cet effet. (**Sanibroyeur ou cassette extérieure obligatoires**).
 - Les ordures ménagères et autres déchets seront déposés dans les poubelles, (**tri sélectif**).
 - Le tri sélectif se situe à l'entrée du camping à l'extérieur.
 - Le lavage du linge n'est autorisé que dans les réceptacles réservés à cet usage au niveau des blocs sanitaires ou à la laverie.
- L'étendage ne doit pas nuire aux voisins. Les arbres ne doivent pas être pris pour des étendoirs ! **Les étendoirs fixes scellés au sol, sont interdits.**
- Pour le bien-être de tous, l'environnement doit être respecté. Il est interdit d'abîmer les arbres (pas de clous plantés, ni de branches arrachées). Tout désir de plantation ou de fleurissement de l'alvéole louée doit faire l'objet d'une demande au bureau d'accueil.
- **Le sol doit rester intact** : creuser des trous est dangereux du fait de l'existence de canalisations et d'installations électriques souterraines.

Les scellements divers sont formellement interdits.

- Toute dégradation de la végétation ou des installations du camping, sera à la charge de son auteur.
- **Il est interdit de délimiter l'emplacement par des moyens personnels (paravent, jardinières, pierres, plantes envahissantes (griffe de sorcière), bâches tendues...).**
- Le camping Rive d'Aude est engagé dans une démarche de développement durable, tout comme nous, triez les déchets, gérez au mieux la consommation d'eau et d'énergie. **Un délesteur électrique individuel est conseillé afin d'éviter les coupures de courant.**
- **Fumer et vapoter sont interdits dans les hébergements locatifs.**

Sécurité

- **FEU** : tout feu ouvert est strictement interdit (des barbecues collectifs sont prévus à cet effet). Les réchauds doivent être correctement entretenus. **Pour toute installation en tente, la limite de deux bouteilles de gaz de 3 kg maximum est autorisée.** Les installations électriques respectant la législation en vigueur sont les seules autorisées sur le camping. Les extincteurs sont à la disposition de tous dans les sanitaires. Il est formellement interdit d'utiliser les lances incendie dans un but autre que celui auquel elles sont destinées. En cas d'incendie aviser immédiatement la direction et suivre les consignes de sécurité. Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil.
- **VOL** : une surveillance est assurée dans le camping. Cependant, les usagers sont appelés à prendre les précautions habituelles pour assurer la sauvegarde de leur matériel. Toute personne suspecte doit être signalée à la direction. **Le camping n'est pas responsable des vols ou dégradations commis sur des biens personnels.**
- **MALADIE** : toute personne affectée d'une maladie contagieuse ne peut séjourner dans le camp.

Jeux

Les jeux violents ou gênants pour les autres campeurs sont prohibés à proximité des installations. **De ce fait, la pratique de la pétanque doit être maintenue dans les aires prévues à cet effet.**

Jeunes enfants

Les parents doivent surveiller en permanence leurs jeunes enfants, lesquels sont sous leur responsabilité civile en cas d'accident.

Animaux

- Les chiens doivent être tenus en laisse. Aucun animal ne doit rester au camp, même enfermé, en l'absence de son maître.
- Les souillures provoquées par un animal seront nettoyées par son maître.
- Les sanitaires et parties communes sont interdits aux animaux.
- Dans tous les cas, les propriétaires sont civilement responsables de leurs animaux.
- Les animaux sont interdits dans les hébergements locatifs.

Garage mort

- Une redevance, dont le montant sera affiché au bureau, sera due pour le « garage mort ».

Assurance

L'utilisateur du terrain doit être assuré contre tous les risques et avoir une responsabilité civile.

Prestations

- Paiement C.B, ANCV (chèques vacances), espèces (maximum autorisé en numéraire 300 € par paiement), chèques bancaires et prélèvements bancaires uniquement pour les clients résidentiels.
- Laverie automatique
- Accès WIFI : se renseigner auprès du bureau d'accueil
- Animations sportives (réveil musculaire, danse, aires de jeux, pétanque...), VTT, Randonnée, Salle de rencontre.
- Bibliothèque.
- Aire de jeux, boulodromes, espace musculation, gym et détente.

Incendie

Éviter la panique

À son début, le feu est maîtrisable par n'importe qui.

Alerter rapidement :

Le bureau d'accueil 04 68 33 67 32, conciergerie 06 80 03 30 60

-Les pompiers : 112

-Utiliser les extincteurs

Accident

Avertir le bureau d'accueil 04 68 33 67 32, conciergerie 06 80 03 30 60

Baignade

• VERT: baignade autorisée

• ORANGE : baignade déconseillée

• ROUGE : baignade interdite

Pour les baignades, il est préférable de rester dans la zone surveillée par le poste de secours.

Nous vous rappelons que la baignade au Gouffre de l'Œil Doux sur le Domaine de l'Oustalet est strictement interdite.

Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du camping et au bureau d'accueil avec les consignes de sécurité.

Il est remis au client à sa demande.

Infraction au règlement

• Garant de l'ordre et du bon fonctionnement du camping, le Responsable a le devoir de sanctionner tout manquement au présent règlement et si nécessaire, d'expulser tout réfractaire. Il peut faire appel aux forces de l'ordre le cas échéant.

Prescriptions obligatoires émises par la sous-commission départementale pour la sécurité des occupants de terrains de camping et de stationnement de caravanes

• Interdiction de faire des barbecues individuels sauf électriques

• Fournir les attestations de présence d'extincteur et de détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) dans chaque résidence mobile de loisir privée par les propriétaires (en bon état de fonctionnement).

• Conformément à l'article 9§9-3 de l'arrêté préfectoral SIDPC-2015.10.28-02 du 27 octobre 2015, mettre les bouteilles de gaz sur sol incombustible, visibles ou repérables, à proximité des voies de circulation et immédiatement accessibles aux services d'intervention (en conséquence les coffres ou abris gaz de toute nature sont interdits).

• Limiter le nombre de bouteilles de gaz dans les résidences mobiles de loisir, caravanes ou camping-cars à 2 bouteilles de 13 kg.

• Proscrire le stockage anarchique (palettes), stockage divers, à proximité et sous les résidences mobiles de loisir

• Conformément au code de l'urbanisme (R480-7), au règlement intérieur du camping et vu le niveau de risque engendré pour les résidents, supprimer toutes les extensions (barnums, tente, marabout...) et toute construction qui s'apparentent à une cabanisation.

Le Maire de Fleury d'Aude

André-Luc MONTAGNIER

